**Pierre Rosanvallon «Emmanuel Macron se barricade dans le château fort de sa position statutaire»**

Pour l’historien et sociologue, la réforme des retraites et le comportement du chef de l’Etat traduisent une incapacité à prendre en compte l’inquiétude sociale profonde des Français. Et son attitude laisse craindre une aggravation de la crise.

RECUEILLI PAR SIMON BLIN

Une onzième journée de mobilisation prévue jeudi, une intersyndicale toujours unie reçue à Matignon la veille et un gouvernement qui n’a pas l’intention de revenir sur les 64 ans. Le brouillard reste bien épais alors qu’Elisabeth Borne entame une semaine de consultations politiques et sociales et qu’Emmanuel Macron s’envole cette semaine pour une visite en Chine. Comment sortir de la paralysie ? Pour Pierre Rosanvallon, qui établit des parallèles avec la mobilisation des gilets jaunes, l’attitude du chef de l’Etat invite à se doter de moyens institutionnels de résolution des crises «qui partent d’en bas». Le sociologue et professeur au Collège de France ne considère pas Emmanuel Macron comme un président «mal élu», mais il estime qu’il doit rompre avec l’isolement de la légitimité statutaire que lui confère l’élection présidentielle. «Faute de cela, prévient le spécialiste de la question sociale, l’accumulation des rancœurs toxiques» pourrait ouvrir «la voie au populisme d’extrême droite».

SUR LE RECUL DE L’ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE, LE GOUVERNEMENT DOIT-IL FAIRE MARCHE ARRIÈRE ?

Il est clair qu’il doit faire demi-tour. Nous vivons une situation de blocage démocratique relativement inédite dans l’histoire de la Ve République. Rarement un projet de réforme gouvernemental aura été aussi mal préparé et envisagé sur un mode aussi technocratique et idéologique, alors qu’il y a une discussion complexe et argumentée à mener sur le financement des retraites. Sur le fond, le débat a été escamoté en étant rétréci à la question de l’âge de départ. Cette approche ne prend pas en compte la diversité des situations et des conditions de travail. Le rapport au travail aurait ainsi dû être abordé en préalable à toute discussion sur le financement. La retraite, c’est le rétroviseur de la vie. Cette dimension existentielle n’est pas prise en compte dans le projet actuel.

LE RETOUR DE LA VIOLENCE DANS LES MANIFESTATIONS RAPPELLE CERTAINES SCÈNES DURANT LA MOBILISATION DES GILETS JAUNES. PEUT-ON FAIRE UN PARALLÈLE ENTRE LES DEUX MOUVEMENTS ?

Le parallèle entre ces deux mouvements ne réside pas tant dans leurs dérives violentes que dans leur raison d’être. Ils sont paradoxalement extrêmement proches et différents. Ils sont différents parce que, pour la première fois depuis longtemps, la mobilisation contre la réforme des retraites marque un retour de l’union syndicale, alors que le propre des rassemblements de gilets jaunes était de ne pas avoir de coordination. Ils avaient refusé d’avoir des porte-parole. On a d’un côté un retour du syndicalisme et de l’autre une expression existentielle spontanée nourrie d’un sentiment d’abandon et de non-reconnaissance.

EN QUOI CES DEUX MOUVEMENTS SONT-ILS PROCHES ?

S’ils sont très différents dans leurs formes, ils partagent un même constat social : celui d’un pouvoir technocratique qui édicte des règles d’en haut sur la base d’une vision purement statistique et globale. Les gilets jaunes se sont ainsi insurgés contre la hausse d’une taxe sur les carburants négligeant la spécificité de l’usage de l’automobile en zone rurale. C’est le cas aussi de la réforme des retraites qui est une réforme dite «paramétrique». L’âge de départ à 64 ans est une toise sous laquelle tout le monde doit passer sans assez de préoccupation pour la pénibilité de certains emplois, l’inégalité entre les hommes et les femmes ou l’entrée précoce dans le monde du travail. Les gilets jaunes comme les opposants à la réforme des retraites cherchent à rendre visible dans le débat public la réalité de conditions vécues.

EN RASSEMBLANT MOINS DE PERSONNES QUE LES OPPOSANTS À LA RÉFORME DES RETRAITES, LES GILETS JAUNES ONT RÉUSSI À FAIRE CÉDER EMMANUEL MACRON. EST-CE À DIRE QUE LE CHEF DE L’ETAT NE CÈDE QUE FACE À LA VIOLENCE ?

Les gilets jaunes ont surtout bénéficié de l’aspect sans précédent de leur mobilisation, du moins dans sa forme. On a vu, pour la première fois depuis longtemps, une expression sociale qui échappait totalement à une mise en forme collective. Lorsque les gilets jaunes émergent, Emmanuel Macron n’est au pouvoir que depuis un an. A un fait social sans précédent, le chef de l’Etat, en bon ex-ministre de l’Economie, n’a tout d’abord apporté qu’une réponse financière en injectant environ 10 milliards d’euros dans l’économie en faveur des ménages. Il a lâché du lest mais ne semble pas avoir compris l’essentiel de ce mouvement, qui révélait une inquiétude sociale profonde. D’où le fait que les milliards n’ont rien changé à la mobilisation. Cette fois-ci, à un problème spécifique et concret, le sens du travail et ses conditions, il répond une fois de plus par une mesure financière, mais régressive cette fois !

EMMANUEL MACRON A DÉCLARÉ QUE «LA FOULE QUI MANIFESTE N’A PAS DE LÉGITIMITÉ» FACE AU «PEUPLE QUI S’EXPRIME À TRAVERS SES ÉLUS». QUE VOUS INSPIRE CETTE FORMULE ?

Si elle avait été prononcée par un étudiant en histoire ou en sciences politiques, celui-ci n’aurait probablement pas eu une bonne note. Le professeur lui aurait expliqué qu’il n’a pas compris ce à quoi renvoie le terme de «peuple». C’est une dénomination abstraite en elle-même à laquelle il faut donner un visage. Celui-ci ne prend forme que sous les espèces d’une succession d’apparitions partielles. Il existe de façon institutionnalisée comme «peuple électeur». Mais celui-ci se limite de fait à la formation périodique de majorités que la fiction démocratique considère comme une expression de la volonté générale.

On doit ainsi également l’approcher comme peuple des sondages, et plus encore comme l’addition d’un ensemble d’expressions directes liées aux multiples réalités sociales et sociétales. Le peuple n’existe pour cela qu’au pluriel, et nul ne peut s’en prétendre le propriétaire. Il n’est donc pas «la foule», une masse que l’on présuppose informe. Le terme à connotation péjorative avait d’ailleurs été mis en avant à la fin du XIXe siècle par Gustave Le Bon dans sa Psychologie des foules pour en dénoncer le caractère irrationnel et sacraliser la représentation parlementaire.

SOMMES-NOUS FACE À UN CONFLIT DE LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE ?

Emmanuel Macron a raison de dire qu’il occupe sa position de façon légitime. L’expression électorale est un moyen de trancher en démocratie car elle a une dimension arithmétique indiscutable. La notion de mal élu n’existe pas. Même à une voix près, on est élu. Le chef de l’Etat bénéficie ainsi d’une légitimité de statut. Mais elle se distingue d’une légitimité morale qui renvoie à la notion de justice et d’intérêt général, une légitimité d’exercice en quelque sorte. Celle-ci est plus fragile et n’existe que si elle est socialement reconnue. La démocratie organise le face-à-face entre ces deux conceptions de la légitimité. Emile Durkheim disait que la démocratie ne s’exerce que s’il y a une forme de «communion» entre le pouvoir et la société. Or ce qui est patent dans le cas de la réforme des retraites, c’est qu’Emmanuel Macron se barricade dans le château fort de sa position statutaire. Quand le divorce devient trop grand entre ces deux légitimités, on entre dans une crise profonde.

COMMENT LA RÉSOUDRE ?

Avec le suffrage universel, la démocratie a le pouvoir mécanique de trancher les crises. On appelle cela le pouvoir du dernier mot : 51 % est supérieur à 49 % ! Mais ce mécanisme ne s’exerce que périodiquement. Le président de la République a lui en permanence des outils en main pour sortir d’une crise : la dissolution du Parlement, le renvoi du gouvernement et la convocation d’un référendum. En son temps, le général de Gaulle les a tous utilisés. Cette capacité de trancher les crises suppose que le chef de l’Etat ait conscience de sa responsabilité.

Or, le grand problème d’Emmanuel Macron est qu’il n’a qu’une expérience sociale et politique limitée, étant passé directement de l’ombre à l’Elysée. Il y a chez lui une arrogance nourrie d’ignorance sociale et de méconnaissance de l’histoire des démocraties. Il est certain que dans l’optique d’une refonte des institutions, le comportement actuel du chef de l’Etat pose la question de la mise en œuvre constitutionnelle d’autres moyens de résolution des crises qui partent d’en bas. Le référendum d’initiative partagée n’en est qu’une modalité trop modeste. Faute de cela, le temps des révolutions pourrait revenir, ou bien ce sera l’accumulation des rancœurs toxiques qui ouvrira la voie au populisme d’extrême droite.

SUR QUELS MÉCANISMES EXISTANTS S’APPUYER POUR RÉGÉNÉRER LA DÉMOCRATIE ?

Sous les mandats d’Emmanuel Macron, les contre-pouvoirs démocratiques ont fini par être atrophiés par le fait majoritaire. Paradoxalement, c’est le Sénat, assemblée qui a le moins de pouvoir, qui a retrouvé de l’importance ces dernières années. Souvenons-nous que la commission d’enquête de l’Assemblée nationale sur l’affaire Benalla a volé en éclats car la majorité ne voulait pas que la présidence de la République soit mise en cause. C’est finalement la commission bipartisane du Sénat qui s’y est mise et a mené un travail remarquable. Il faut aujourd’hui multiplier les institutions de surveillance du pouvoir, à l’image du Défenseur des droits qui, rappelons-le, remplace notamment l’ancienne Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS). Il y a bien sûr aussi tous les moyens d’une démocratie plus délibérative à activer. Encore faut-il que le pouvoir accepte le principe de l’interaction avec la société.